

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale Amiens-Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition du Directeur général David BRUSSELLE,

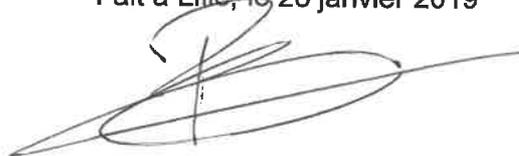
Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Delphine LEMAIRE, Responsable du pôle pépinières – animation de la CCI Amiens-Picardie, à l'effet de signer tous documents nécessaires aux formalités de renouvellement de la licence IV détenue par le camping du port de plaisance de Péronne.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Lille, le 28 janvier 2019



Philippe HOURDAIN